



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** le décret n° 2021-629 du 19 mai 2021 modifiant les conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;
- **VU** l'arrêté du 27 juin 2024 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 novembre 2025 ;
- **VU** la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 18 décembre 2025 ;
- **VU** les propositions de composition de Monsieur le Directeur de l'INSPE du 27 février 2026 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°175/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat des écoles et en Master 2 MEEF mention Premier degré** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Laëtitia GAUMET
Vice-président : Eric ROUVELLAC
Membre : Philippe BRUN
Membre : Emmanuel JOUSSEIN

Suppléante : Marie-Noëlle BOUSSELY
Suppléant : Gérard DEVIANNE
Suppléante des membres : Valérie LEGROS

ARTICLE 2 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et Master 2 MEEF mention Second degré** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Emmanuel JOUSSEIN
Vice-président : Jérôme FATET
Membre : Sophie DUFOSSE
Membre : Eric ROUVELLAC

Suppléant : Fabien REMONDIERE
Suppléant : Jacques-Arthur WEIL

ARTICLE 3 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Conseiller principal d'éducation et en Master 2 MEEF mention Encadrement éducatif, parcours Conseiller principal d'éducation** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Stéphane VAQUERO
Membre : Emilie LACHENY
Membre : Caroline HARDY

Suppléant : Sylvain AQUATIAS
Suppléante des membres : Julia DESFARGES

ARTICLE 4 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 2 MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation parcours Accompagnement de dynamique inclusive (ADI)** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Hélène HAGEGE
Membre : Leslie AMIOT
Membre : Sandrine SIMON

Suppléante : Leslie AMIOT
Suppléant des membres : Antoine AGRAZ

ARTICLE 5 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 2 MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation parcours Expertise en Formation des Adultes (ExFA)** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Hélène HAGEGE
Membre : Leslie AMIOT
Membre : Christophe GENTIL

Suppléant : Cyrille GAUDIN
Suppléante des membres : Marie-Claire PAGNOUX

ARTICLE 6 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur d'Anglais** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Olivier POLGE
Membre : Sophie DUFOSSE
Membre : Muriel CUNIN

Suppléante : Nathalie MARTINIERE
Suppléante des membres : Maëlle AMAND

ARTICLE 7 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur Documentaliste** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Pascale PEUROT
Membre : Natacha LEVET
Membre : Anaïs DENIS

Suppléante : Natacha LEVET
Suppléante des membres : Sonia MIQUEL

ARTICLE 8 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur d'Éducation Physique et Sportive** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Fabienne PERROT
Membre : Cyrille GAUDIN

Suppléant : Cyrille GAUDIN
Suppléante des membres : Marjolaine FAUCHER

ARTICLE 9 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur d'Espagnol** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Serge VERCHER ROSELLO
Membre : Davy DESMAS LOUBARESSE
Membre : Marlène THIBAUD

Suppléant : Davy DESMAS LOUBARESSE
Suppléante des membres : Diane BRACCO

ARTICLE 10 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur d'Histoire-Géographie** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Alexandra BEAUCHAMP
Membre : Thierry DOBBELS
Membre : Gabrielle SAUMON

Suppléant : Thierry DOBBELS
Suppléante des membres : Myriam ALVES

ARTICLE 11 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur de Lettres** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Marie-Hélène CUIIN
Membre : Estelle MATHEY
Membre : Pascal CELERIER

Suppléante : Estelle MATHEY
Suppléant : Dominique VERGNE
Suppléante : Natacha LEVET

ARTICLE 12 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur de Mathématiques** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Jacques-Arthur WEIL
Membre : Olivier RUATTA
Membre : Marc MOYON

Suppléante : Edith BLANCK-PAULIAT
Suppléante des membres : Emilie MESTRAUD

ARTICLE 13 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur de Sciences Physiques et Chimie** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Olivier NOGUERA
Membre : Fabien REMONDIERE
Membre : Bruno LUCAS

Suppléant : Fabien REMONDIERE
Suppléante des membres : Rachida ZERROUKI

ARTICLE 14 - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 M2E mention Professorat du second degré et en Master 2 MEEF mention Second degré, parcours Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre** pour l'année universitaire 2026-2027, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Valentin ROBIN
Membre : Valérie ROUCHAUD
Membre : Emmanuel JOUSSEIN

Suppléante : Valérie ROUCHAUD
Suppléante des membres : Gaëlle SALADIN

ARTICLE 15 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'INSPE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 27 février 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET



Copies délivrées par courriel à :

. M. le Directeur de l'INSPE

. Mme la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.